

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service Entretien, Exploitation et Sécurité (SEES)

N° 32/04-08

Service consulté

DCP/DIF

Routes Départementales

**Marché à bons de commande relatif à la fourniture
et pose de matériels de signalisation verticale, permanente et temporaire
sur les routes départementales du Haut-Rhin**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la mise en concurrence du marché relatif à la fourniture et pose de matériels de signalisation verticale, permanente et temporaire sur les routes départementales pour 2009 et sa reconduction par voie expresse pour 2010, 2011 et 2012.*

La fourniture et la pose de matériels de signalisation verticale, permanente et temporaire fait actuellement l'objet d'un marché à bons de commande. Ce marché arrive à échéance en fin d'année 2008.

Afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux à partir de l'année 2009, il est proposé à votre Commission de bien vouloir m'autoriser à passer un nouveau marché pour l'année 2009 et reconductible trois fois par voie expresse, soit pour 2010, 2011 et 2012.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 500 000 € T.T.C.

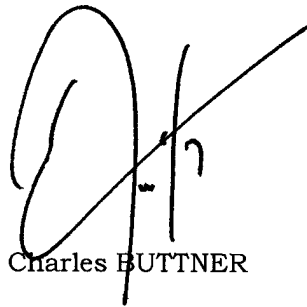
Le montant maximum serait fixé annuellement à : 2 000 000 € T.T.C.

Je vous prie de bien vouloir :

- décider de l'opportunité de cette opération et d'en approuver le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- m'autoriser à souscrire le marché nécessaire, ainsi que tout document s'y rapportant, après mise en œuvre de la consultation y afférente ;

- m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du marché requis, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget ;
- approuver l'affectation annuelle des crédits nécessaires de 500 000 € T.T.C. minimum à 2 000 000 € T.T.C. maximum, sur l'exercice 2009, ainsi que sur les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- approuver les prélèvements annuels sur le budget départemental des crédits de paiement nécessaires sur les programmes A011, A036, A041, A051 et A072 – chapitre 21 – nature 2152 – fonction 621 pour les travaux d'investissement et sur le chapitre 011 – nature 60633/61523 – fonction 62 pour les travaux d'entretien, sous réserve du vote des crédits nécessaires, chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER